

NOUVELLE REGLEMENTATION

Comité Interministériel de la Sécurité Routière du mercredi 13 février 2008.

« Les usagers qui sortent de leur véhicule en cas de panne ou d'accident sont **très exposés au risque d'accident**, car peu visibles. C'est tout particulièrement le cas sur autoroute. »

A l'instar de nombreux autres pays européens, le Comité Interministériel de la sécurité routière décide de rendre **obligatoire**, à compter du **1^{er} juillet 2008**, la présence dans tout véhicule d'un triangle de pré-signalisation et d'un gilet rétro-réfléchissant.

Le non respect de ces obligations sera passible, comme aujourd'hui en cas de non utilisation des feux de détresse, d'une **contravention de la quatrième classe**. »



Vue de nuit



KIT SECURITE AUTO

obligatoire dans chaque véhicule à compter du 1^{er} Juillet 2008

	+		+	
<p>Gilet de signalisation Haute Visibilité Conforme EN 471 Classe 2, CE. Taille unique.</p>		<p>Triangle de pré-signalisation Conforme ECE réglement 27, homologué CE</p>		<p>Housse de rangement Fermeture par un cordon de serrage avec bloqueur. Personnalisation possible. Plan de montage du triangle et schéma des distances.</p>

Réf du Kit : POCHE/AUTOORGE../46X15



Z.I. La Vaure - B.P. 20930
42290 SORBIERS
Site : www.t2s.fr



Tél. : +33 (0) 4 77 53 05 05
Fax : +33 (0) 4 77 53 42 94
E-mail : info@t2s.fr





CONDITIONNEMENT

Poids d'un kit	0,7 Kg.
Nombre de kits par cartons	30 unités.
Poids d'un carton	21 Kg.
Dimensions d'un carton (Haut. x Long. x larg.) en cm	45 x 30 x 40.
Poids d'une palette	960 Kits par palette, soit 32 cartons pour un poids total de 695 Kg.
Dimensions d'une palette (Haut. x Long. x larg.) en cm.	195 x 120 x 80.
Toutes nos palettes sont filmées individuellement.	